

SOMMAIRE1

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Diplomatie énergétique 3

Asie 3

Coopération UE-Nations unies 4

Ancienne République yougoslave de Macédoine 4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

* Burundi 5
* Liban 6
* Russie: prorogation des sanctions économiques 8
* Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 8
* Aide humanitaire 8
* Bosnie-Herzégovine: renouvellement du mandat du représentant spécial de l'UE 8
* Syrie - Mesures restrictives 9

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

* EUNAVFOR Med 9

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Diplomatie énergétique

Le Conseil a procédé à un échange de vues visant à déterminer comment la politique étrangère de l'UE peut soutenir l'union de l'énergie et à trouver les moyens de définir une vision et un rôle communs pour la diplomatie énergétique de l'UE.

L'Union de l'énergie vise à renforcer la sécurité énergétique de l'UE tout en réduisant l'empreinte carbonique de l'UE et en plaçant l'UE au premier rang dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Conseil a en outre tenu un premier débat concernant un plan d'action pour la diplomatie énergétique. Les travaux concernant ce plan d'action vont se poursuivre au cours des prochaines semaines.

Asie

Le Conseil a consacré un débat stratégique aux relations entre l'UE et l'Asie. Les ministres ont insisté sur la nécessité de renforcer encore nos relations au niveau multilatéral, notamment sur les questions de sécurité. Le Conseil a adopté des conclusions sur les relations UE-ASEAN appelant notamment à examiner ces relations à un niveau stratégique.

Quelques jours avant la tenue du sommet UE-Chine, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les relations avec la Chine. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer la collaboration avec la Chine afin de consolider davantage le cadre des échanges et de la coopération économiques et de continuer à promouvoir les droits de l'homme.

Ils ont également rappelé qu'il importait d'améliorer la connectivité en Asie. L'accent a notamment été mis sur la nécessité d'assurer la compatibilité entre les réseaux de transport européens et les futurs réseaux asiatiques.

Le Conseil a par ailleurs adopté des conclusions sur les élections qui se tiendront prochainement au Myanmar/en Birmanie et sur la stratégie révisée de l'UE pour l'Asie centrale.

[Conclusion du Conseil sur les relations UE-ASEAN](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/06/22-fac-asean-conclusions/)

[Conclusions du Conseil sur les élections qui se tiendront prochainement au Myanmar/en Birmanie](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/06/22-fac-myanmar-burma-conclusions/)

[Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10191-2015-INIT/fr/pdf)

Coopération UE-Nations unies

Au cours du déjeuner, les ministres ont été rejoints par Ban Ki-moon, le Secrétaire général des Nations unies, pour un débat consacré aux préparatifs en cours en vue des principaux sommets des Nations unies et à la coopération entre l'UE et les Nations unies dans la gestion des crises actuelles.

2015 est une année importante pour les Nations unies et pour le développement durable à l'échelle de la planète, des conférences clés des Nations unies devant se tenir à Addis-Abeba (sur le financement du développement, en juillet), à New-York (sommet consacré à l'après-2015, en septembre) et à Paris (CdP 21 sur le changement climatique, en décembre).

Le Conseil a en outre adopté les priorités de l'UE aux Nations unies et à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations unies (Septembre 2015 à septembre 2016), dont le texte figure [ici](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10158-2015-INIT/fr/pdf).

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil a examiné la situation politique dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

À l'issue du débat, la haute représentante a souligné que les ministres des affaires étrangères encourageaient à mettre en œuvre l'accord intervenu le 2 juin, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de réformes, des élections anticipées et une transition susceptible de rétablir la confiance dans les institutions.

Le Conseil des affaires générales du 23 juin 2015 devrait déboucher sur l'adoption de conclusions sur la situation dans le pays.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Burundi

Le Conseil a approuvé les conclusions ci-après sur le Burundi:

"1. L'impasse politique au Burundi, la dégradation de la situation sécuritaire et économique, comportent des effets graves pour la population et des risques pour la région toute entière. Face à cette situation critique, l'UE salue la mobilisation de la région pour trouver une issue. Les décisions sur la situation au Burundi adoptées par le sommet de l'Union africaine (UA) le 13 juin, ainsi que les conclusions du sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) du 31 mai dernier, fixent un cadre incontournable pour permettre au Burundi de sortir de la crise.

1. En rappelant les conclusions du Conseil du 16 mars et du 18 mai 2015, l'UE partage la conviction exprimée par l'UA, la CAE et les Nations unies que seuls le dialogue et le consensus, dans le respect de l'accord d'Arusha et de la Constitution du Burundi, permettront de trouver une solution politique durable dans l'intérêt de la sécurité et la démocratie pour tous les Burundais. Elle appelle, et s'engage à soutenir, tous les acteurs burundais à reprendre le dialogue sur toutes les questions faisant l’objet de divergences entre les parties.
2. L'Union européenne appelle à respecter pleinement les conditions identifiées par l'UA et la CAE, indispensables à la crédibilité et au bon déroulement du processus électoral de façon pacifique, inclusive et transparente, et dans le plein respect pour les libertés politiques, y compris la liberté d’expression. L'UE appelle à un renforcement de la coordination, soutient les efforts de médiation conduits par l'UA, la CAE et les Nations unies, et se tient prête à appuyer la mise en œuvre des mesures concrètes récemment annoncées par l'UA. Tant la CAE que l'UA ont clairement déclaré que des conditions propices à l'organisation des élections ne sont pas réunies actuellement. Il est fort probable que ces conditions ne puissent pas être réunies dans les délais prévus par la constitution burundaise. L'UE exhorte le gouvernement du Burundi à accepter la réalité de ce constat et à répondre dans les meilleurs délais aux décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'UA par des actes concrets.
3. Tout comme le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, l'UE exprime sa forte préoccupation quant au nombre de victimes et aux cas de violations graves des droits de l’homme depuis le début de la crise, notamment les abus attribués aux forces de sécurité et membres des Imbonerakure. Elle demande aux responsables de cesser tout acte provoquant ces violences et exhorte les autorités burundaises à faire toute la lumière sur ces évènements et à amener les responsables devant la justice. L'UE réitère qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les personnes responsables de violations graves des droits de l'homme, et que ces personnes doivent être tenues individuellement responsables et rendre des comptes devant la justice. Dans ce contexte, l'UE attache une importance particulière au déploiement immédiat des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires annoncés par l'UA.
4. L'UE est déterminée à adopter, le cas échéant, des mesures restrictives ciblées à l'encontre de ceux dont l'action aurait conduit ou conduirait à des actes de violence et de répression, à de graves violations des droits de l'homme, et/ou entraverait la recherche d'une solution politique dans le cadre proposé par l’UA et la CAE. A titre préventif, le Conseil demande à la haute représentante d'initier un travail préparatoire en ce sens.
5. L'UE rappelle les obligations de l'accord de Cotonou en matière de respect des droits de l'homme, des valeurs démocratiques et de l'État de droit et la possibilité d'entamer les procédures de consultations prévues dans l'accord, y compris à l'article 96.  
   En fonction de la réaction du gouvernement burundais aux décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et des développements à venir, l'UE est prête à entamer ces procédures, y compris dans le domaine de la coopération, pour assurer que le Burundi respecte les dits engagements.  
   L'UE souligne que les obligations de l'accord de Cotonou s'appliquent également à l'ensemble des états parties à l'accord.
6. L'UE exprime également sa vive préoccupation par rapport au flux continu de réfugiés vers les pays voisins. Elle réitère son soutien aux organisations humanitaires présentes dans la région qui répondent aux besoins immédiats des refugiés. Elle salue les autorités des pays d'accueil pour leur politique d'ouverture et d'accueil à l'égard des populations cherchant refuge au-delà de leurs frontières."

Liban

Le Conseil a approuvé les conclusions ci-après sur le Liban:

"1. L'UE rappelle la déclaration du 25 mai de la haute représentante au nom de l'UE concernant l'année qui s'est écoulée depuis la fin du mandat de Michel Sleiman au poste de président du Liban, ainsi que la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 19 mars.

2. C'est avec fermeté que l'UE appelle à nouveau toutes les forces politiques du Liban à agir de manière résolue pour élire un nouveau président et à faire prévaloir la stabilité et l'intérêt national du Liban sur la politique partisane. Elle invite une fois de plus tous les membres du parlement à respecter la tradition démocratique à laquelle le Liban est attaché de longue date et à se réunir sans plus attendre pour élire un président conformément à la constitution. Il est essentiel que toutes les parties respectent la constitution et qu'elles appliquent en tous points l'accord de Taef et le pacte national. Cette longue vacance du pouvoir au niveau présidentiel représente un risque de plus en plus sérieux pour l'ensemble du pays.

3. La crise toujours plus profonde n'a cessé de nuire au fonctionnement des institutions. L'UE renouvelle son soutien au premier ministre Tammam Salam dans les efforts qu'il déploie pour gouverner le pays dans ces conditions difficiles et demande à toutes les parties en présence de faire en sorte que le gouvernement puisse fonctionner normalement et procéder notamment aux nominations aux fonctions publiques de premier plan. Elle rappelle l'importance de la continuité dans le fonctionnement des institutions, notamment dans le secteur de la sécurité et de l'armée. Les forces politiques du Liban ont une responsabilité majeure à cet égard. L'UE se félicite des démarches entreprises récemment pour favoriser le dialogue et l'apaisement, et elle encourage tous les partis politiques à redoubler d'efforts pour y parvenir.

L'UE appelle le parlement à se réunir afin d'examiner les dossiers législatifs urgents, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'aide internationale. Le blocage institutionnel a également une incidence négative sur l'économie du pays. Dans ces conditions, il est de plus en plus difficile pour les donateurs d'opérer au Liban.

4. L'impasse institutionnelle affecte de plus en plus la capacité du Liban à s'attaquer aux difficultés qu'il connaît sur le plan sécuritaire, économique et social et qui résultent du conflit en Syrie. La situation sécuritaire continuant de se détériorer notamment le long de la frontière orientale, le blocage institutionnel a un coût qui augmente chaque jour davantage. L'UE et ses États membres soutiennent pleinement les efforts consentis par toutes les institutions libanaises chargées d'assurer la sécurité, notamment les forces armées libanaises, pour maintenir la stabilité et réagir à des menaces sécuritaires complexes. C'est pourquoi l'UE et ses États membres ont renforcé l'aide qu'ils apportent aux forces armées libanaises et au secteur de la sécurité et qu'il continueront à jouer un rôle actif à cet égard. L'UE confirme également sa volonté de soutenir le Liban dans la lutte qu'il mène contre le terrorisme et dans les efforts qu'il déploie pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

5. L'UE rappelle qu'elle est attachée à la souveraineté, à la stabilité, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance du Liban. Elle s'inquiète des incursions, des tirs qui proviennent de l'autre côté de la frontière, ainsi que des enlèvements et du trafic transfrontière d'êtres humains, d'armes et d'objets d'art. L'UE demande à nouveau à tous les partis politiques de réaffirmer leur attachement à la politique de dissociation à l'égard de tous les conflits régionaux, conformément à la déclaration de Baabda.

6. L'UE souligne qu'il est important que le Liban demeure déterminé à honorer pleinement l'ensemble de ses obligations internationales, notamment celles découlant des résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE répète qu'elle soutient la FINUL dans la contribution qu'elle apporte à la paix et à la stabilité dans le sud du Liban.

7. L'Union européenne est pleinement consciente des immenses défis que la présence massive de réfugiés pose pour la stabilité du Liban. L'UE salue les efforts consentis par les autorités et la population libanaises pour accueillir, aider et protéger les réfugiés qui fuient le conflit syrien. L'UE prend note de la politique mise en place par le Liban en janvier 2015 pour la gestion de ses frontières ainsi que d'autres décisions récentes et, dans le même temps, souligne combien il importe de respecter les droits de l'homme et les principes humanitaires, de même que le principe du non-refoulement, conformément au communiqué de Berlin du 28 octobre 2014. L'UE, qui est le principal donateur au Liban, s'engage à soutenir le pays pour répondre aux besoins croissants de l'ensemble des communautés et des réfugiés vulnérables, y compris les réfugiés palestiniens. La mise en œuvre et la coordination de l'assistance internationale exigent que le gouvernement prenne des décisions efficaces.

8. L'UE encourage le Liban à progresser sur la voie des réformes économiques et sociales essentielles, y compris l'adoption d'un budget national et la mise en œuvre efficace de politiques sectorielles stratégiques destinées à répondre aux besoins économiques et sociaux de la population, ce qui contribuerait à créer de l'emploi et à favoriser la stabilité économique du pays et la croissance. Il convient que le renforcement de la société civile fasse également partie de ces réformes.

9. L'UE soutient le Liban dans les efforts qu'il déploie pour relever les immenses défis auxquels il est confronté. L'UE réaffirme être liée au Liban par un partenariat solide qui repose sur nos valeurs communes que sont la démocratie, le pluralisme, l'État de droit et le respect des droits de l'homme. Elle insiste sur l'importance que revêt le respect de la liberté et de la diversité du Liban en tant que modèle de modération dans la région tout entière."

Russie: prorogation des sanctions économiques

Le Conseil a prorogé jusqu'au 31 janvier 2016 les sanctions économiques instaurées par l'UE au vu du rôle déstabilisateur joué par la Russie dans l'est de l'Ukraine.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/06/22-russia-sanctions/).

Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde

Le Conseil a approuvé le rapport de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2014. Le rapport comprend des informations sur les initiatives de l'UE visant à promouvoir le respect des droits de l'homme dans le monde. L'UE a notamment voulu promouvoir des priorités essentielles telles que la liberté d'expression hors ligne et en ligne, les droits des femmes, la lutte contre la torture, l'abolition de la peine capitale, les droits des LGBTI, le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, la liberté d'association et de réunion pacifique, les droits des enfants et le soutien aux réformes et valeurs démocratiques. En 2014, l'UE a organisé des dialogues et des consultations formels consacrés aux droits de l'homme avec 37 pays partenaires, dont - pour la première fois - un dialogue de ce type avec le Myanmar/la Birmanie.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/06/22-fac-human-rights-report/) et le [texte complet du rapport](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10152-2015-INIT/fr/pdf).

Aide humanitaire

Le Conseil a adopté des conclusions sur les principes communs régissant l'assistance multifonctionnelle par transfert d'espèces destinée à répondre aux besoins humanitaires. Ces dix principes établissent un cadre stratégique dans le cas d'un recours à l'assistance par transfert d'espèces et contribueront à renforcer l'efficacité et le caractère innovant de l'aide humanitaire.

Lire le texte complet des [conclusions](http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9420-2015-INIT/fr/pdf).

Bosnie-Herzégovine: renouvellement du mandat du représentant spécial de l'UE

Le Conseil a prorogé pour une durée de quatre mois, jusqu'au 31 octobre 2015, le mandat de M. Lars-Gunnar Wigemark, représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

Le représentant spécial de l'UE en Bosnie-Herzégovine fournit des conseils et facilite le processus politique, notamment dans les domaines de l'État de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Il contribue également à faire respecter davantage les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Syrie - Mesures restrictives

Le Conseil a modifié les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien. Il a retiré une personne décédée de la liste des personnes faisant l'objet d'une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et d'un gel de leurs avoirs en raison de leur responsabilité dans la répression de populations civiles et la violation des droits de l'homme.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

EUNAVFOR Med

Le Conseil a lancé l'opération navale de l'UE qui vise à démanteler le trafic de clandestins en Méditerranée.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/06/22-fac-naval-operation/).